

CP 3009 CH - 2001 Neuchâtel

Rapport annuel 2004**En Suisse**

L'année 2004 a été marquée sur le plan national par le refus d'entrer en matière du Conseil fédéral sur la définition des professions d'architecte et d'ingénieur.

Extraits du rapport du Conseil fédéral du 24 novembre 2004

Rapport du Conseil fédéral sur l'opportunité d'une loi sur les architectes/ Rapport établi en réponse au postulat 01.3208 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national du 26.3.2001 : Régler la libre circulation des architectes

"Le Conseil fédéral partage le point de vue qui ressort du « rapport Richli », selon lequel aucun intérêt public prépondérant ne justifie l'édiction d'une loi fédérale. Les principaux intérêts, légitimes, des architectes, comme la sécurité des ouvrages de construction, l'esthétique, la protection du paysage, l'héritage culturel mais aussi la loyauté et la confiance prévalant dans les relations d'affaires, font déjà l'objet de garanties suffisantes dans différents textes législatifs ou procédures de révision actuellement en cours. La création d'une législation portant spécialement sur la protection du titre, sur l'accès à la profession d'architecte ou sur l'exercice de cette profession semble plutôt disproportionnée aux yeux du Conseil fédéral, compte tenu également de l'importance toute relative du but de police poursuivi. La politique économique de la Confédération est bien plus une politique visant la déréglementation et l'augmentation de la compétitivité de l'économie suisse."

"Le Conseil fédéral partage le point de vue qui ressort du « rapport Richli », selon lequel aucun intérêt public prépondérant ne justifie l'édiction d'une loi fédérale. Les principaux intérêts, légitimes, des architectes, comme la sécurité des ouvrages de construction, l'esthétique, la protection du paysage, l'héritage culturel mais aussi la loyauté et la confiance prévalant dans les relations d'affaires, font déjà l'objet de garanties suffisantes dans différents textes législatifs ou procédures de révision actuellement en cours. La création d'une législation portant spécialement sur la protection du titre, sur l'accès à la profession d'architecte ou sur l'exercice de cette profession semble plutôt disproportionnée aux yeux du Conseil fédéral, compte tenu également de l'importance toute relative du but de police poursuivi. La politique économique de la Confédération est bien plus une politique visant la déréglementation et l'augmentation de la compétitivité de l'économie suisse."

Les associations suisses d'architectes et d'ingénieurs ont décidé de se mobiliser contre cet état de fait par lequel on veut laisser au marché le soin de régler l'environnement bâti et on refuse aux architectes et ingénieurs de se donner les moyens d'accéder aux marchés internationaux par l'absence de définition de la profession en Suisse.

Ce point sera un des dossiers traités en priorité par les associations professionnelles suisses en 2005.

Pierre Henri SCHMUTZ
Architecte dipl. EPFZ
Président
3, fbg de l'Hôpital
CH - 2001 Neuchâtel

Tél. +41 32 729 82 88
FAX +41 32 729 82 89
www.csa-archi.ch
csa-archi@vtx.ch

Proposition d'une Directive sur la reconnaissance professionnelle des qualifications et futur de la Directive « Architectes » 85/384/ IEEC

La Commission envisage une implication plus active des professions et des écoles dans le futur groupe d'expert qui aidera le Comité de réglementation (Comitologie) qui sera mis en place aux termes des clauses de la directive, et qui remplacera les actuels Comités consultatifs. Ayant obtenu que les onze principes essentiels de la Directive 85/384 (architecte) soient maintenus dans la nouvelle Directive, le CAE a pour objectif de garantir que la nouvelle interface qui existera entre la profession, la Commission européenne et les Etats membres, garantira effectivement une consultation adéquate de la profession dans le nouveau processus de comitologie, et à travers cela, renforcera son apport.

Le CAE va élaborer un modèle viable pour le futur mécanisme de consultation et développer une coopération spécifique avec l'AEEA sur ce sujet. Il s'assurera de même, que la Directive proposée sur les Services dans le marché intérieur (SIM) et que la politique de concurrence de la Commission soit mises en cohérence avec les principaux principes contenus dans la Directive « Qualifications ».

Enseignement et formation

Bien qu'il semble exister un soutien significatif en faveur de la mise en place d'un niveau de cinq ans (Master) comme niveau adéquat pour une qualification initiale des architectes, la question reste toujours non résolue. Une partie du débat doit traiter de la différence dans l'évaluation de l'impact de la période de stage dans le degré actuel de qualification. D'autre part, dans la ligne du processus de Bologne, plusieurs pays ont introduit ou sont en train d'introduire le régime trois ans dans les études d'architecture au niveau universitaire. Ceci est un des sujets importants que le nouveau Groupe de travail commun du CAE et de l'AEEA devra examiner. Il est prévu que le Groupe de travail commun (JWP) propose des recommandations pour des solutions viables dans le futur afin de garantir que la profession garde un haut niveau de qualifications dans un système éducatif non harmonisé. Ceci est nécessaire pour le maintien de la reconnaissance automatique des qualifications professionnelles en Europe tout en facilitant également le commerce international des services.

Le CAE va adopter des lignes directrices sur la formation professionnelle continue (CPD) pour ses membres et s'assurera que le processus de Bologne ne débouche sur une profession à deux niveaux et, au-delà, que cela aidera à établir officiellement le niveau minimum de qualifications de sept ans (5 + 2 ou 4 + 3). S'assurer que s'il existe des études d'architecture sur base d'une formation de trois ans, ceci ne débouchera jamais sur un niveau de qualification d'architecte reconnu.

Il s'agit donc pour le CAE également, de s'engager rapidement dans un processus de coopération avec l'AEEA (Ecoles) sur les sujets pertinents reprenant, si nécessaire, la question d'un système européen d'accréditation et de validation. Aucun calendrier n'a été fixé à ce jour.

Enregistrement - Licence d'exercice

Le Questionnaire que la Taskforce a distribué début de cette année a fourni des résultats intéressants qui ont été discutés au sein de la taskforce. Il s'agit maintenant de mettre en place une définition d'un modèle de référence pour l'architecte « d'Europe » basé sur les dispositions de la Directive « architectes » et sur la procédure de licence qui combine les qualifications de base avec la formation et les exigences d'un apprentissage tout le long de sa vie avant que l'accès au marché ne soit assuré. Il a été conclu que l'enregistrement n'était pas le problème mais que la question était plutôt de voir comment gérer et visualiser la connaissance acquise et l'expérience d'un architecte à travers sa vie active pour le consommateur / client.

Afin qu'elle soit opérationnelle, plusieurs des clauses proposées dans la Directive « Qualifications » et dans la Directive SIM, appellent à une généralisation de systèmes d'information interconnectés. L'évolution proposée aura incontestablement un impact sur le rôle des organisations professionnelles nationales.

Il s'agira en particulier pour le CAE de soutenir et renforcer les procédures d'enregistrement là où elles existent afin de contrôler les qualifications et par là, donner plus de garanties aux consommateurs et d'encourager l'adoption de fonctions similaires dans les pays où il n'y a pas de procédures d'enregistrement.

Directive sur les Services dans le Marché intérieur (SIM)

Au Conseil, le Comité d'experts a examiné le texte de la Directive proposée de manière suivie depuis mars 2004. Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées. Les Ministres ont eu un échange de vues informel fin septembre, suivi d'un débat lors d'une réunion du Conseil « Compétitivité », les 25 et 26 novembre derniers.

Un document de position initiale du CAE sur la Directive a été transmis à Mme Gebhardt et à M. Metzler avant l'audition du Parlement prévue le 11 novembre 2004. Il s'agit pour le CAE, d'obtenir l'adoption par la Commission d'une approche cohérente et coordonnée à l'égard des professions libérales réglementées et, en particulier, en ce qui concerne les services d'architecture. Et de s'assurer que les politiques et les mesures qui seront adoptées sont en cohérence avec les autres politiques prioritaires de l'Union telle que la protection des consommateurs, tout en tenant compte, de manière adéquate, de l'intérêt public.

Marchés publics (Ref. AG2_04_PPGuidelines)

Les lignes directrices du CAE pour la transposition dans les lois nationales des nouvelles directives sur les marchés publics (date limite janvier 2006) préparées par les taskforces « Marchés publics » et « Concours d'architecture » ont été soumises et adoptées à la dernière Assemblée de novembre 2004. Il faut espérer que la coopération qui a démarré en 2004 avec la Commission dans le contexte du suivi de sa stratégie pour l'amélioration de la qualité de sa présence à Bruxelles aura un impact positif sur les procédures de marchés de la Commission dans le futur.

A la fin de l'été, la Commission a publié un manuel appelé "Buying Green!" (achetons vert). Ce document est d'un intérêt particulier pour les architectes, notamment de par le fait qu'il fait la promotion de l'approche LCC (Life Cycle Cost / Coût du cycle de vie). Le travail sur la transparence dans les marchés publics dans le contexte de l'OMC, aussi appelé les « questions de Singapour », est actuellement en perte de vitesse en raison du manque d'intérêt des Etats-Unis.

Le CAE va s'efforcer d'obtenir que les spécificités des services intellectuels et des services d'architecture en particulier, soient pris en compte de manière adéquate pour la transposition de la nouvelle Directive dans les lois nationales de chaque Etat Membre, particulièrement par rapport aux procédures de sélection et aux critères d'attribution.

Construction durable

Le travail sur la future Stratégie thématique sur l'environnement urbain est en cours. La Commission a annoncé son intention de prêter plus d'attention à la construction durable et aux questions de conception urbaine lorsque les groupes de travail actuels auront terminé leurs travaux (Urban Management Plans ; Urban Transport Plans et Research & Training Needs).

La Commission (DG Recherche et DG Environnement) a fait un appel d'offres en octobre dernier dans le cadre d'un « Scientific Support to Policies » (Soutien scientifique aux politiques) afin de développer une méthodologie européenne pour l'évaluation de la durabilité des bâtiments, une des recommandations du rapport SCMT (Groupe de travail présidé par le CAE). Il s'agit pour le CAE de promouvoir la qualité générale de l'environnement bâti, tout en sauvegardant et en faisant la promotion du rôle de l'architecte dans le processus de construction.

Efficacité énergétique dans les bâtiments.

La Directive doit être transposée dans les lois nationales pour le 04/01/2006. Une réunion du Comité 'Energy Demand Management' (EDM) (Gestion de la demande d'énergie), le Comité de réglementation de la Directive, dans lequel Alain Sagne a été invité en tant qu'expert observateur au nom du CAE, ont été différées à deux reprises. La principale raison avancée par la Commission est que le CEN (Comité de normalisation) n'avait pas suffisamment avancé dans son travail sur les normes européennes. Normalement, le CAE a connaissance de tous les documents examinés par le Comité.

En ce qui concerne le suivi de ce dossier, il s'agit de :

- surveiller les développements dans le contexte du 6^{ème} Programme d'action pour l'environnement (Stratégies Thématiques) en ce qui concerne l'efficacité énergétique.
- aider les Organisations membres du CAE dans la mise en place de la Directive « Bâtiments » au niveau national et les alerter sur les nouvelles opportunités de travail pour les architectes.

Intergroupe Parlementaire européen sur les Questions urbaines

Durant l'été, le CAE et Eurocities ont effectué une évaluation globale des activités du Groupe de travail parlementaire sur les questions urbaines. Cette évaluation s'est avérée plutôt négative si l'on compare les efforts mis en œuvre et les résultats obtenus. En tirant les leçons de l'expérience acquise au cours de ces trois dernières années, il est apparu nécessaire d'adopter une nouvelle approche en direction du nouveau Parlement.

Suite à plusieurs contacts que le CAE a eus avec quelques Parlementaires européens durant l'été, notamment avec M. Jan Olbrycht (Groupe EPP, Pologne) il s'avère que les nouveaux Etats membres sont véritablement intéressés à mettre en place un intergroupe sur le thème des questions urbaines. En fait, le CAE a appris qu'un autre Parlementaire M. Demszky (MEP, Groupe ALDE), Maire de Budapest, avait l'intention de créer un intergroupe formel sur les questions urbaines et que lui-même et M. Olbrycht s'étaient mis d'accord pour être respectivement, Président et Vice-Président. Cependant, M. Demszky a démissionné inopinément de son poste de Parlementaire à la mi-octobre en raison de la loi hongroise sur les doubles fonctions d'élu. Ceci est survenu juste avant le 'City Summit', qui s'est déroulé à Noordwijk (Pays-Bas) les 18 et 19 octobre. Dès lors, le CAE a eu de nouvelles discussions spécifiques avec Mr. Olbrycht et avec Eurocities, notamment en marge du 'City Summit'.

Suite à un accord politique intervenu entre plusieurs parlementaires et groupes politiques, la mise en place d'un nouvel Intergroupe sur les questions urbaines a été officiellement décidée le 26 octobre. Le processus devant amener à l'approbation formelle au sein des groupes politiques et à la reconnaissance officielle par le Bureau du Parlement est maintenant en cours. Selon l'accord, Jan Olbrycht (EPP Group, Pologne) serait le Président et les deux Vice-Présidents seraient : Arlene McCarthy (PSE Group, UK) et Jean-Marie Beaupuy (ALDE Group, France). Alain Hutchinson (PSE Group, Belgique) qui avait envisagé la mise en place d'un groupe spécifique sur le logement a accepté d'être membre du nouvel intergroupe. Un support du groupe des Verts est également prévu.

Les initiateurs ont l'intention de s'assurer le plus large soutien politique et professionnel possible. Il est prévu, en particulier, que le CAE et Eurocities soient impliqués comme partenaires actifs et aient la possibilité de faire des apports spécifiques au travail de l'intergroupe tout en gardant leur indépendance pour leurs activités respectives de lobbying.

Commerce des services - Négociations Multilatérales – OMC

Le principal point évoqué lors de la dernière réunion du WPDR (Working Party on Domestic Regulation) de l'OMC était le document des Etats-Unis sur les disciplines transparentes, suivi par le nouveau document du Mexique sur les normes techniques. Tout compte fait, le WPDR a reçu un certain nombre de nouveaux documents, et bien que le rythme soit un peu lent en termes absolus par comparaison aux années précédentes, les choses prennent de la vitesse.

Outre d'éventuelles disciplines horizontales, en particulier en ce qui concerne la transparence, les Etats-Unis, l'Australie et peut être quelques autres délégations sont en faveur du développement d'une discipline spécifique sur les services d'architecture et d'ingénierie, basé pour une grande part sur les disciplines dans le domaine comptable. Cependant l'OMC n'a, jusqu'ici, aucune proposition spécifique pour l'architecture, malgré l'information détaillée fournie par l'UIA lors du 'WPDR Workshop', en 2002.

La reconnaissance mutuelle est également un autre thème d'importance croissante. Le WPDR a reçu jusqu'ici des documents de l'Inde, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie, mais les membres du WPDR n'ont pas encore décidé à l'heure actuelle de l'approche qu'ils désiraient adopter. La prochaine réunion est prévue fin novembre.

Le Comité Politique de l'ESF 5forum européen des services) se réunira avec le Comité 133 (Services) le 7 décembre.

S'agissant des offres (Doha round), les services aux entreprises (business) sont l'une des catégories les plus en vues dans les nouvelles offres, mais spécifiquement en matière de services d'architecture, le nombre d'offres est toujours assez modeste, moins d'une douzaine jusqu'ici et elles sont assez décevantes.

Forum Européen des politiques architecturales

Suite au séminaire réussi du Forum qui s'est tenu à Dublin en avril, une réunion du Groupe de coordination s'est déroulée au mois de juin, élargie à la Troïka (Irlande, Pays-Bas, Luxembourg). Des représentants du Royaume-Uni (qui aura la Présidence

durant la seconde moitié de 2005) y ont également participé. Des projets pour les activités futures durant les prochaines présidences ont été discutés et, au-delà, des mesures pratiques pour le financement d'un secrétariat permanent.

Plus récemment, une Conférence du Forum ainsi qu'une réunion du Comité de coordination du Forum se sont tenues à Rotterdam, respectivement les 25 et 26 octobre. Ces événements avaient le soutien du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science (OCW) et du ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (VROM) dans le cadre de la Présidence néerlandaise.

Le CAE a contacté Eurocities en vue d'obtenir que cette organisation adopte une déclaration de soutien au développement de politiques architecturales dans les grandes villes, qui pourrait appuyer l'action en cours en direction du Conseil. La réponse est attendue.

La Présidence luxembourgeoise (Ministère de la Culture) organise un événement du Forum du 26 au 28 juin 2005 dans le cadre des activités officielles de la Présidence, en liaison avec une réunion formelle du Conseil des Ministres de la Culture. Il est prévu que le Conseil procède à un réexamen de la Résolution du Conseil sur la qualité architecturale en tentant d'y impliquer les nouveaux Etats membres. De plus, il est prévu d'obtenir que le Conseil adopte une déclaration, ou des conclusions spécifiques, à cette occasion pour mettre en valeur la mise en place de la résolution dans les politiques européennes.

Pierre Henri Schmutz
Président de la CSA
Chef de délégation au CAE

Neuchâtel, le 20 mars 2005

Sur le plan international (UIA - Union Internationale des Architectes)

Délégués suisses

Regina Gonthier	Membre titulaire du Conseil mondial, Région I (élue pour la période 1999-2005)	Membre de la Commission des concours UIA
Dieter Geissbühler	Président de la section suisse de l'UIA	Membre suppléant du Conseil mondial, Région I (élu pour la période 1999-2005)

Participations internationales

18-19 mars à Paris	Réunion du Bureau de l'UIA (RG)	exposition des projets de la première consultation sur le thème de la célébration des villes
25-28 mai à Villahermosa Mexique	Réunions du Conseil UIA (RG)	
1-3 octobre à Lucerne	Réunions des Présidents UIA Région I (RG + DG)	
27-28 août à Rotterdam	Représentation de la Région I.	Masterclass „Amsterdam scientific parc“ (RG)
9-11 novembre Washington DC	Participation au groupe de travail restructuration de l'UIA (DG)	

Conseil Mondial

Projets de l'UIA en cours (période 2002-2005)

Formation et pratique professionnelle

Faisant suite à l' « Accord pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture », adopté par l'Assemblée de l'Union à Beijing en 1999, les projets majeurs de l'UIA ont été orientés d'une part vers la précision des points principaux annexés aux règles professionnelles de l'exercice de l'architecture et d'autre part vers des recommandations relatives à la Formation de l'architecte et la Validation des Ecoles.

Motion de la Région 1

La section suisse, convaincue de la nécessité de réformes majeures de l'organisation et soutenue par la Région I, a présenté au Conseil une motion sur la restructuration de l'UIA. Suite à son adoption, un groupe de travail, auquel participe Dieter Geissbühler, a été formé pour faire des propositions concrètes immédiates (Assemblée générale 2005) sur le meilleur fonctionnement de l'Union, ainsi que des réflexions sur une vision et une stratégie à suivre à long terme (Assemblée générale 2007).

Divers

Le Conseil a reconnu par ailleurs la nécessité d'entrer en matière sur deux thèmes importants : la formation continue et l'action humanitaire. Différentes propositions sont actuellement en examen pour pouvoir développer des projets concrets.

Projets élaborés en 2002-2005 et présentés à l'Assemblée générale 2005 à Istanbul.

- Révision des Statuts de l'Union.
- Premier paquet de mesures concernant la restructuration
- Règlement sur la préparation des Congrès et Assemblées
- Recommandation de directive relative à la politique de mise en application de l'Accord sur les formes d'exercice de la profession
- Recommandation sur la communication de l'Accord de l'UIA aux gouvernements nationaux et aux autorités compétentes
- Projet de Protocole d'Accord de reconnaissance réciproque entre les Institutions de Validation/Accréditation des Ecoles d'architecture
- Politique de l'Accord sur les systèmes de remise d'ouvrage
- Code déontologique international
- Guide Unesco-UIA de systèmes et procédures de validation des programmes d'études
- Protocole d'accord sur le programme de formation professionnelle continue (Accord de collaboration entre la section des Etats Unies et l'Espagne pour élaborer un projet UIA à ce sujet)

En plus des projets en cours, le Président Lerner a proposé « La célébration des villes » comme thème majeur à développer. Un appel aux étudiants et aux professionnels a eu lieu fin 2003. Le jugement des propositions a eu lieu à Paris en février 2005 et l'attribution des prix se fera au Congrès d'Istanbul.

Commission de Concours internationaux UIA

Pour faciliter le travail des organisateurs, la commission de concours est en train d'élaborer les documents suivants:

- Règlement type
- Programme type
- Règlement spécifique concernant les Prix (awards).

Par ailleurs, elle réexamine l'opportunité d'élaborer une recommandation UIA rappelant les principes fondamentaux à respecter dans les règlements nationaux pour les concours d'architecture et d'urbanisme.

En relation avec le Congrès d'Istanbul un concours UNESCO/UIA pour étudiants a été organisé, sur le thème « Extreme - creating space in extreme and extraordinary conditions ». Les résultats seront proclamés à Istanbul.

Congrès et Assemblée UIA 2005

Cette année aura lieu, à Istanbul, le Congrès de l'UIA, du 4 au 7 juillet et l'Assemblée générale, du 8 au 10 juillet, également.

Regina Gonthier
Membre du Conseil

Berne, le 30.03.05